

Le GDS réaffirme sa priorité pour la prévention

Les quatre rencontres intercantonnales annuelles organisées par le GDS se sont déroulées au cours du mois de décembre avec pour thème : «La gestion préventive du parasitisme, comment favoriser l'immunité naturelle des animaux ?». Les vétérinaires du Groupement technique vétérinaire se sont succédés pour développer cette approche. La nécessité de réductions des charges amène à réfléchir à la façon dont on peut éviter un traitement systématique des animaux. Des recherches ont été développées, des expériences menées qui donnent des résultats (voir article 14-15).

A l'occasion de ces rencontres, le Président du GDS, Rémy Fourcade et l'équipe technique, ont rappelé les autres actions du groupement :

- **la prophylaxie** : Les élus professionnels du GDS et de la Chambre d'Agriculture rencontrent tous les ans les représentants des vétérinaires sous l'égide de la DDCSPP afin de négocier le tarif unique de prophylaxie et d'ajuster l'organisation. Le GDS s'investit ensuite dans le déroulement (envoi des DAP aux vétérinaires et enregistrement des retours) et met en oeuvre le système du tiers payant. Ce système présente de nombreux avantages :
 - il permet d'accélérer le rythme des interventions des vétérinaires qui n'ont pas à se préoccuper du règlement de leurs interventions,
 - il allège les charges de factura-

tion des intervenants (35 cabinets vétérinaires, 2 laboratoires, un transporteur) qui facturent le GDS,

- il permet d'assurer une mutualisation de certains surcoûts en cas d'accidents sanitaires (accélération du rythme des tuberculinations chez certains éleveurs),

- le GDS organise par sondage la collecte des analyses pour la qualification du département par rapport au varron.

Au final, le GDS seul facture chaque éleveur de l'ensemble des frais engagés par l'ensemble des intervenants. Grâce à cette organisation, le GDS est garant de la bonne fin des prophylaxies, limite les coûts de mise en oeuvre et contribue à la bonne qualité sanitaire du département vis à vis des maladies réglementées.

- Le rythme de la **visite sanitaire bovine** (obligatoire) de bis-annuel devient annuel en 2014. La visite sanitaire bovine a pour objectifs de bénéficier des conseils de son vétérinaire pour prévenir l'apparition ou l'expression clinique des maladies. Cette visite sera avantageusement couplée avec la mise en place d'un suivi sanitaire permanent (qui est volontaire) mais dont l'intérêt secondaire, au-delà de la prévention, sera de faciliter la prescription de médicaments grâce à l'établissement d'un protocole de soins. Ce protocole de soins permettra d'avoir accès à des médicaments sans visite systématique du vétérinaire.

Bientôt, un nouvel outil de surveillance : OMAR

OMAR, c'est l'Observatoire de la Mortalité des Animaux de Rente. Cet observatoire vise à améliorer la détection d'événements sanitaires inattendus grâce à l'exploitation des données disponibles sur la mortalité des animaux enregistrées par les équarrisseurs et par les éleveurs. Des risques de mortalité sont connus par type de cheptel, par tranche d'âge et par zone géographique.

L'observatoire doit pouvoir suivre en temps réel les variations de mortalité pour chaque catégorie donnée et à alerter les autorités sanitaires dès que l'on constate un écart par rapport à la norme. Nous en sommes à l'étape d'essai terrain : le GDS du Gers y participera en 2014.